SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE DE LA PY (Siren : 200038974)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Sommepy-Tahure
Arrondissement	Sainte-Menehould
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/04/2013
Date d'effet	15/04/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie de SOMMEPY-TAHURE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	Rue Foch
Code postal - Ville	51600 SOMMEPY TAHURE
Téléphone	03 26 66 80 04
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	983
Densité moyenne	8,44

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Sainte-Marie-à-Py (215104647)	197
51	Sommepy-Tahure (215105057)	645

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
51	CC des Rives de la Suippe (245101050)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Autres *Le syndicat a pour objet la gestion du regroupement scolaire qui comprend: - les charges de fonctionnement et d'investissement de la vie scolaire, - l'emploi et la gestion du personnel lié à la vie scolaire (agents techniques, ATSEM, auxiliaire de vie, atc). Le syndicat prend à sa charge les dépenses afférentes au service des écoles, à savoir: - les frais de personnel, - l'acquisition du mobilier et matériel scolaire, - les impôts et taxes, - les participations et prestations au bénéfice de tiers, - les frais de gestion générale, - participation aux voyages scolaires et sorties diverses, suivant le dossier présenté. Pour mener à bien ses missions, le syndicat mixte se dote de moyens en personnel, technique et administratif, nécessaire.* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)